

## Apprendre grâce à la Conduite Supervisée !

### Les Conditions :

- Avoir 18 ans
- Avoir son code de la route
- Avoir suivi une formation d'une durée minimale de 20 heures avec un moniteur diplômé
- Avoir une évaluation favorable de l'équipe pédagogique

### A quel moment :

- A l'inscription
- Après un échec à l'examen pratique

### Les avantages :

- Une prise d'expérience et de confiance
- Une conduite plus sûre et plus économique
- De bonnes chances de réussite à l'examen pratique

### L'accompagnateur :

- Il doit être titulaire du permis B depuis 5 ans sans interruption
- Il doit obtenir l'accord de son assurance
- Il n'y a pas de limite d'accompagnateur
- Toute personne respectant ces conditions peut devenir accompagnateur